



ndicat Intercommunal pour le Maintien À Domicile
SSIAD • Service de Soins Infirmiers À Domicile

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile vous souhaite la bienvenue



SSIAD
Service de Soins Infirmiers À Domicile

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE Immeuble « Le Montréal »
54 Route de Sartrouville - 78230 LE PECQ • Tél : 01.34.51.19.19



Table des matières

LE MOT DE LA PRESIDENTE.....	3
L’HISTORIQUE	4
L’ENGAGEMENT DU SSIAD.....	4
LES COORDONNEES DU SSIAD	7
HORAIRES D’OUVERTURE	7
L’EQUIPE DU SSIAD	9
LES COMMUNES D’INTERVENTION	8
NOS MISSIONS	9
LES CONDITIONS D’ADMISSION.....	10
VOTRE PRISE EN SOINS	11
LES PARTENAIRES.....	11
LES DOCUMENTS JOINTS AU LIVRET D’ACCUEIL	12



LE MOT DE LA PRESIDENTE

J'ai l'honneur de présider le Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (SIMAD) et je suis très attachée à son bon fonctionnement. Il est très important pour les Maires et Maire-Adjointes des communes sur lesquelles le SIMAD intervient de savoir que les professionnels feront leur maximum pour vous satisfaire.

Les valeurs que je soutiens à travers celui-ci sont le bien-être et la dignité pour nos aînés. Notre satisfaction passe par la vôtre : tout le personnel s'efforcera par sa rigueur et son professionnalisme de répondre à vos besoins en assurant une coordination avec vos médecins et les professionnels qui vous accompagnent.

Nous espérons que ce livret vous permettra de mieux comprendre notre organisation et répondra à vos attentes.

Au nom de tous les membres du comité syndical, je vous souhaite la bienvenue et je suis heureuse de vous accueillir au sein du SIMAD, qui je l'espère de tout cœur, vous apportera des soins de qualité et du réconfort.

Madame Laurence Bernard
Maire du PECQ
Et Présidente du SIMAD



L'HISTORIQUE

La naissance du SIMAD a fait suite à une volonté inter communale de répondre à un besoin de soins à domicile des citoyens.

Le SIMAD (Syndicat Intercommunal pour le Maintien À Domicile) a été fondé en 1997 par Monsieur Alain Gournac, ancien sénateur des Yvelines

Aujourd'hui, Le Conseil d'Administration du SIMAD est composé d'une Présidente, Madame Laurence BERNARD Maire du Pecq, de trois vice-présidents et de 16 membres titulaires et de 16 suppléants.

Le SIMAD gère un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) de 97 lits avec 92 places pour des personnes de plus de 60 ans et 5 places pour des personnes handicapées.

L'ENGAGEMENT DU SSIAD



Ce livret d'accueil a pour objet de vous informer sur l'organisation et le fonctionnement de notre SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) ainsi que l'engagement de chaque membre de l'équipe.



Tout d'abord, le SSIAD garantit à la personne âgée ou à la personne atteinte d'une pathologie chronique invalidante, l'accès à des soins de qualité réalisés par un personnel qualifié. Le SSIAD s'engage à mettre en œuvre des actions de prévention et d'information auprès du bénéficiaire et de son entourage. Le SSIAD apporte des réponses évolutives en fonction des besoins et de l'état de santé de la personne afin de préserver au maximum son autonomie.

Le SSIAD a pour valeurs :

**Bienveillance,
Solidarité,
Respect,
Professionnalisme,
Ecoute.**

Force de ses valeurs, le SSIAD s'est engagé dans la démarche Humanitude® en 2019 avec la volonté de faire renforcer ses pratiques professionnelles en vous mettant au cœur de nos préoccupations.

Notre souhait est d'améliorer la qualité des soins et votre bien-être grâce à un ensemble de savoir-faire communs à tous les professionnels.

La méthodologie propose ainsi la mise en place de quelque 150 techniques de soin tenant compte des particularités d'être humain de la personne soignée (un être debout, qui parle, qui désire, etc.)

Tous les professionnels du SIMAD ont été formés à ces techniques.

La démarche vise le respect quotidien des 5 principes de l'Humanitude® :

- Zéro soin de force sans abandon de soin : proposer chaque jour un prendre soin tout en douceur,
- Vivre (et mourir) debout : 20 minutes de verticalité par jour et les personnes ne deviennent pas grabataires,
- Respect de l'intimité et de la singularité, respect du domicile, des choix, des rythmes, du sommeil,



- Ouverture de l'établissement sur l'extérieur : familles, bénévoles, sorties, événements,
- Lieu de vie, lieu d'envies : réalisation des projets d'accompagnements personnalisés des personnes âgées accueillies.

L'engagement de chaque membre du SSIAD permet aussi le bien-être des salariés et permet d'attirer les professionnels qui sont sensibles à cet engagement. Le

souhait de notre structure est de prouver qu'il est possible de faire toujours mieux !

Nous sommes certains qu'un bénéficiaire écouté est un professionnel valorisé : un atout pour permettre aux bénéficiaire la meilleure qualité de vie possible, car notre accompagnement favorise avant tout le lieu de vie que nous voulons, chacun et quel que soit notre métier, pouvoir être fiers pour nos propres parents.

Chaque membre de notre équipe s'est engagé dans une démarche de labellisation, pour cela nous avons tous signé la charte Humanitude®. Elle vous est jointe à notre règlement de fonctionnement

LES COORDONNEES DU SSIAD

Immeuble « Le Montréal »

54 Route de Sartrouville

78230 LE PECQ

Tél : 01 34 51 19 19

Mail :

assistante.ssiad@simad.fr

Site internet : www.simad.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'intervention à domicile

Lundi au vendredi : de 7 h 30 à 13 h 00 et de 16 h 30 à 19 h 30.

Week-end et jours fériés : de 8 h 00 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 30

Les horaires de bureau

Le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Du mardi au vendredi : de 8h30 à 13h et de 14h à 16h30.

Les bureaux sont fermés le samedi, le dimanche et les jours fériés.

En dehors de ces horaires, un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique du service au 01 34 51 19 19.

En cas de situations d'urgence (chute, malaise...), le médecin traitant ou un service d'urgence doivent être obligatoirement appelés (appel au 15. / Samu, SOS médecins / 01 39 58 58 58, appel au 18 / pompiers).

LES COMMUNES D'INTERVENTION





L'ÉQUIPE DU SSIAD

- ✓ 1 directrice : Audrey VERCHIN direction@simad.fr
- ✓ 1 infirmière coordinatrice : Ingrid VOSSION idec@simad.fr
- ✓ 2 infirmières coordinatrices adjointe :
Julie GICQUEL infirmiere1@simad.fr
et Jennifer RICHEL-PEREIRA infirmiere3@simad.fr
- ✓ 16 aides-soignants et 3 infirmières
- ✓ 1 comptable
- ✓ 1 assistante Ressources humaines

NOS MISSIONS

Un soignant est un professionnel qui prend soin d'une personne qui a des problèmes de santé ou qui se préoccupe de sa santé dans le but de l'aider à améliorer, maintenir et accompagner sa santé, et ce jusqu'à la fin de la vie sans jamais nuire à la santé de la personne.

Un soignant a des droits et des devoirs, un rôle, des règles de l'art qu'il doit connaître et appliquer. Un soignant prend soin pour renforcer les forces vives et pour prévenir ou lutter contre la pathologie d'un être humain unique et singulier avec ses goûts, ses besoins, ses désirs, son histoire, ses habitudes, ses projets

Un soignant prend soin d'une personne qui a des problèmes de santé en étant au bon niveau de soins, la santé c'est aussi le bien-être, la qualité de vie ...

Notre équipe soignante tient à vous accompagner du mieux possible pour :

- ✓ Permettre votre choix de vie, celui du maintien à domicile
- ✓ Eviter une hospitalisation ou un placement en institution
- ✓ Lutter contre l'isolement et rompre la solitude
- ✓ Soutenir et accompagner votre aidant



Notre service favorise et renforce la coordination entre les familles et les intervenants extérieurs : les médecins, les kinésithérapeutes, les assistantes-sociales, les infirmiers libéraux, les podologues...

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le SSIAD prend en soins ; des personnes âgées de plus de 60 ans ou des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes de handicap ou de pathologies chroniques mentionnées au 7e du I de l'article L. 322-3-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnée aux 3e et 4e de l'article L. 322-3 du code de la sécurité sociale.

Les personnes doivent résider dans les communes d'interventions du SSIAD. La prise en soin est validée sous condition d'un certificat médical et elle est prise en charge financièrement à 100 % par la Sécurité Sociale.

L'admission est subordonnée à la constitution d'un dossier administratif et médical qui prendra en compte vos besoins (cf règlement de fonctionnement).

Les personnes qui ne peuvent pas être prise en soins par le SSIAD :

- ✓ les personnes autonomes nécessitant uniquement de soins techniques infirmiers ou nécessitant uniquement des soins d'hygiène sans coordination
- ✓ les personnes dont les soins infirmiers techniques et leur fréquence nécessitent une hospitalisation ou une HAD



VOTRE PRISE EN SOINS

Après la décision de l'admission pour votre suivi, une infirmière coordinatrice adjointe sera votre référente vous suivra tout au long de

votre accompagnement. Elle veillera à la bonne circulation des informations au sein de notre structure mais aussi avec les intervenants extérieurs pour vous garantir un suivi au plus près de vos besoins.

Les infirmières et les aides-soignantes qui se rendront à votre domicile pour effectuer les soins suivront un plan de soins établis avec votre accord.

Des réévaluations seront programmées si besoin au fil de notre accompagnement.

Les modalités d'accompagnement sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

LES PARTENAIRES

Le SSIAD a passé une convention avec l'Hôpital de La Porte Verte en 2019 afin de favoriser le parcours de la personne âgée. En effet, lorsqu'une hospitalisation doit être organisée même en cas d'urgence (sauf urgence vitale) une infirmière coordinatrice adjointe du service contacte le médecin

responsable de l'hôpital pour demander une place dans un service sans passer par le service des urgences et attendre inutilement. Après un échange de données médicales et de diagnostics infirmiers, si le médecin valide l'hospitalisation, la personne est transférée dans le service dans lequel elle est attendue.

Le Pôle Autonomie Territorial et la MAIA sont nos référents dans l'accompagnement social.

Le Réseau Gryn est un partenaire indispensable de conseil, d'orientation et d'évaluation.

La Maison Médicale nous facilite l'accès aux dispositifs médicaux liés aux plaies et CAPA Médical pour les dispositifs médicaux pour le matériel et le mobilier médical.

Deux pharmacies conventionnées préparent les piluliers pour le SSIAD.

Plusieurs laboratoires ont conventionné avec la SSIAD.

LES DOCUMENTS JOINTS AU LIVRET D'ACCUEIL

- ✓ Le règlement de fonctionnement et ses annexes (Charte Humanitude®, le règlement sur la protection des données, TerreSante)
- ✓ Le plan de soins
- ✓ Le Document de Prise en Soins
- ✓ La Charte des Personnes accueillies
- ✓ La désignation de la personne de Confiance
- ✓ L'autorisation de droite à l'image

“

Chaque histoire s'accompagne d'un nombre indéterminé d'anti-histoires dont chacune est complémentaire des autres.

Claude Lévi-Strauss